

En vertu de la loi du 2 mars 1982 modifiée, la présidente certifie que la présente délibération (et ses annexes) a été RECUE en Préfecture PUBLIEE au Carré-Colonnes

DELIBERATION – C.A. du 11-02-2025

Salle Annie Aubert- Aux Colonnes- Blanquefort

La Présidente

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène Nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2025-360
BUDGET PRIMITIF 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création du Carré – Colonnes
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Et après en avoir délibéré,

Décide

- De voter au niveau du chapitre les crédits de la section de fonctionnement du budget de la Scène nationale Carré – Colonnes
- De voter au niveau du chapitre les crédits de la section d'investissement du budget de la Scène nationale Carré – Colonnes.
- D'adopter le Budget Primitif 2025 de la Scène nationale Carré-Colonnes, dont la répartition des crédits par chapitre est détaillée dans le document joint à la présente délibération, et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes et en mouvements budgétaires, à la somme de **3 195 876 €** pour la section d'exploitation (opérations réelles et opérations d'ordre), et **158 000 €** pour la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre).

Membres du Conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes en fonction, 24

Mises aux voix, 15

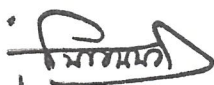
12 Pour, 1 Abstention, 2 Contre

La proposition ci-dessus est adoptée

Fait et délibéré à Blanquefort, le 11/02/2024

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira



SECTION D'EXPLOITATION 2025 :

CHARGES	
ARTISTIQUE	
Diffusion	
	Saison 609 000,00 €
	Festival International des Arts de Bordeaux Métropole 170 000,00 €
	Festival Echappée Belle 220 000,00 €
	TOTAL DIFFUSION 999 000,00 €
	Co-Production & résidences 164 000,00 €
	Projets artistique et pédagogique Paysages en partage 120 000,00 €
	CURA 50 000,00 €
	TOTAL CREATION 334 000,00 €
Lien enfance et jeunesse / habitants et associations	35 000,00 €
Total	1 368 000,00 €
STRUCTURE	
Masse salariale	
	PERSONNEL 1 134 620,00 €
	MAD ST-MEDARD 55 714,00 €
	Provisions congés payés 30 000,00 €
	TOTAL MASSE SALARIALE 1 220 334,00 €
Valorisation mise à disposition matériels et bâtiments - Ville de Blanquefort	85 324,00 €
Valorisation Mise à disposition matériels et bâtiments - Ville de Saint-Médard-en-Jalles	97 218,00 €
Frais de fonctionnement SNCC	185 000,00 €
Dotations aux amortissements	110 000,00 €
Impôts et taxes (TVS, AGEFIPH)	5 000,00 €
Dépenses répartissables entre chapitres	35 000,00 €
Total	1 737 876,00 €
COMMUNICATION / IDENTITE / SIGNALÉTIQUE	
	90 000,00 €
Total Général 3 195 876,00 €	

RECETTES	
SUBVENTIONS PARTENAIRES	
DRAC Nouvelle Aquitaine	546887,00 €
Scène nationale (BOP 131)	500 000,00 €
Projet d'action culturelle sur le territoire médocain	20 000,00 €
Action éducative Festival Echappée belle	22 527,00 €
Actions d'Education Artistique	4360,00 €
CNAP	50 000,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	152 760,00 €
Département de la Gironde	50 000,00 €
Bordeaux Métropole	44 074,00 €
Total	843 721,00 €
COMMUNE Blanquefort	
Contribution statutaire	508 625,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux matériels et batiments	85 324,00 €
Total	593 949,00 €
COMMUNE Saint – Médard - en – Jalles	
Contribution statutaire	787 056,00 €
Supplément de contribution de fonctionnement	123 928,00 €
Valorisation mise à disposition de personnel	55 714,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux	97 218,00 €
Total	1 063 916,00 €
RECETTES PROPRES	
TOTAL BILLETTERIE	356 400,00 €
Billetterie Saison	256 400,00 €
Billetterie Festival International des Arts de Bordeaux Métropole	5 000,00 €
Billetterie Echappée belle	95 000,00 €
Partenariats / Coréalizations	17 000,00 €
Mieux Produire Mieux Diffuser	8 750,00 €
Partenariats FAB	5 000,00 €
Mécénat	55 000,00 €
ONDA	15 000,00 €
OARA	5 500,00 €
Ventes de marchandises (bar)	12 000,00 €
Divers recettes	13640 €
Total	488 290,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	
Aide à l'emploi & insertion	26 000,00 €
Total	26 000,00 €
AUTRES RECETTES	
Quote part de subvention équipement	110 000,00 €
Reprise de provision (CP, provisions risque d'exploitation)	30 000,00 €
Recettes exceptionnelles	40 000,00 €
TOTAL	180 000,00 €
Total Général	3 195 876,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 :

DEPENSES	
Amortissement subvention équipement (040D-13914)	110 000 €
Matériel et installations techniques (21-53)	36 500 €
Informatique et téléphonie (21-83)	6 500 €
Mobilier (21-84)	5 000 €
Total Général	158 000 €

RECETTES	
Amortissement des matériels et immobilisations (040R-28...)	110 000 €
Subvention d'équipement des communes (13-14) / Ville de Blanquefort	19 000 €
Subvention d'équipement des communes (13-14) / Ville de Saint-Médard-en-Jalles	29 000 €
Total Général	158 000 €